

La Seyne : la guerre du Luna-Park

La ville veut déloger les forains qui occupent illégalement un parking sur l'isthme des Sablettes. Une affaire qui dure depuis plusieurs années

Indésirables sur le site des Sablettes où ils s'installent chaque été depuis huit ans, les forains du Luna Park de La Seyne, pratiquent depuis mercredi soir l'occupation sauvage d'un proche terrain dévolu à l'office municipal du tourisme qui y exploite un parking saisonnier. A ce coup de force de professionnels du spectacle déclarant se battre pour sauver leur gagne-pain, répond un coup de colère du maire qui vient de saisir par télécopie le nouveau ministre de l'Intérieur, Jean-Pierre Chevènement, auquel il demande l'intervention de la force publique.

La municipalité de la Seyne, qui ambitionne de rendre aux Sablettes leurs lettres de noblesse en investissant massivement dans l'aménagement touristique de l'isthme, veut chasser les forains du site. Trop de bruit, trop de nuisances pour les riverains, selon elle. Les multiples réunions de conciliation, organisées sous les auspices de la préfecture du Var, ont régulièrement échoué. Les forains refusent en effet de s'établir sur les autres terrains proposés par la Ville, à la Zone d'activités des Playes ou près du

Marché floral méditerranéen. Seule alternative acceptable pour eux : le site de Marepolis que la commune entend promettre à un tout autre destin.

Chômage technique

Dans la soirée de mercredi, une trentaine de familles exploitant des manèges et autres attractions, se sont installées sur le parking des Sablettes, bien résolues à y passer tout l'été. Jeudi matin, Maurice Paul en appelait donc au ministre de l'Intérieur. "Ce ne sont pas 15 forains qui vont faire la loi, a-t-il déclaré au cours d'une confé-

rence de presse. Cette occupation illégale doit cesser. Je demande l'intervention immédiate des forces de l'ordre avec les moyens logistiques nécessaires."

De son côté, Pierre Fiol, président de l'Office du tourisme, annonce dans une lettre au préfet du Var qu'il envisage de mettre au chômage technique ses onze salariés. Selon lui, les revenus financiers assurés par l'exploitation du parking désormais occupé, représentent une part essentielle dans la gestion de l'O.T. Faute de cette ressource, celui-ci ne pourra sans péril maintenir ses activités.

Invitée à arbitrer ce conflit, la préfecture, accusée de "laxisme" par Maurice Paul, propose une nouvelle table ronde. Mais le maire de La Seyne n'accepte pas de siéger sous la pression. "Sommes-nous dans une république bananière ?" interroge-t-il.

B.O.



L'affaire des forains et du Luna-Park sur l'isthme des Sablettes dure depuis plusieurs années. A ce jour aucune solution n'a été trouvée. (Photo Stéphane Doussot)

Syndicat de l'Eau du Var-Est : les critiques de la Chambre régionale des comptes

C'est le premier rapport d'une grande série, rédigé par la chambre régionale des comptes. Ce premier jet d'observations définitives concerne la gestion du SEVE (syndicat de l'eau du Var est), lequel gère l'achat de l'eau et sa potabilisation (c'est-à-dire son traitement) pour huit communes de l'est var, les plus importantes étant Fréjus et St-Raphaël (1).

MAIS le comité intercommunal de défense des usagers de l'eau (à la demande duquel les magistrats se sont penchés sur le SEVE), espère pour les prochaines semaines d'autres rapports touchant à la distribution et l'assainissement à Fréjus et à St-Raphaël. En guise de hors d'oeuvres donc, le président du

SEVE, Elie Brun, par ailleurs premier adjoint de François Léotard, a lu hier ces observations définitives d'une vingtaine de pages, qui ne sont pas bien tendres avec les élus de ce syndicat, comme avec la CMESE.

Les principales critiques des magistrats marseillais portent sur les relations entre le fermier (la compagnie méditerranéenne

des eaux) et le syndicat, lequel en gros, n'exerce pas suffisamment de contrôle sur son délégataire.

Par exemple, du côté des ressources en eau, «la CMESE maîtrise la situation» (alors que les droits d'eau appartiennent au syndicat), s'étonne la chambre régionale des comptes, «ce qui n'est pas sans présenter des anomalies, voire des irrégularités».

«Le SEVE n'a jamais établi la réalité des coûts de l'eau brute» insistent-ils.

De ce rapport très technique, lu intégralement hier matin devant les membres du SEVE, le

président du syndicat a tiré plusieurs conclusions. D'abord, «aucune malversation de quelque nature que ce soit, de la part des élus» n'a été relevée a insisté Elie Brun. Ensuite, les administrations (DDE et DDA) critiquées par les magistrats «ont été de bon conseil pour nous, mais n'avaient pas les moyens sur le plan humain d'effectuer les contrôles demandés», a-t-il plaidé.

Enfin, sur le fond même du dossier - le manque de contrôle du fermier par le syndicat - Elie Brun a annoncé des mesures fermes. Par exemple, le contrat liant le SEVE à la CMESE va être revu et corrigé, «d'ici septembre

au plus tard» a-t-il promis. «Le compte d'exploitation prévisionnel ne sera plus rédigé par la CMESE seulement, mais nous en discuterons avec elle. Il sera revu à la baisse».

Plus question non plus d'avancer de l'argent pour des travaux non effectués. «Nous avons versé plus de 5 millions de francs en 4 ans, pour 2 millions et demi ou 3 millions de travaux réalisés. Cet argent-là est remonté on ne sait où ! Dorénavant, nous demanderons que ces produits financiers soient réinjectés s'ils ne sont pas dépensés. Nous ne lâcherons pas sur ce sujet» a juré le président.

Enfin, le SEVE va recruter un technicien à mi-temps, chargé justement de ces différents contrôles.

Les magistrats marseillais n'en demandaient pas plus dans leur rapport. Apparemment, ils ont suffisamment secoué le cocotier pour que de lui-même, le SEVE s'engage dans une voie de plus de transparence avec la CMESE.

C.A.

(1) Font partie du SEVE, présidé par Fréjus, les communes de Sainte-Maxime, Saint-Raphaël, Puget-sur-Argens, le Muy, les Adrets, Roquebrune-sur-Argens et Bagnols-en-forêt.